

# Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 Septembre à 11 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 2 septembre 2019, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur M. Philippe CHEVREL.

**Étaient présents :** MM. ANE, BERTRAND, DENEUVE, CHANGEUR, GUINARD, RABAJOIE, RONSIN.

**Étaient excusés :** MM. LEMAZURIER, ETHORE

**Assistaient également à la réunion :** M. ZILLIOX Directeur des Services.

### **Objet : Location maison à Point-Clos- expulsion du locataire**

Par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a décidé de l'acquisition d'une maison située à proximité immédiate de l'usine de « Point-Clos » à Gaël.

Cette maison a été mise en location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour un prix de location de 490 € par mois.

Ce bail a été par la suite reconduit avec le même locataire mais ce dernier a connu par la suite des difficultés personnelles et s'est retrouvé sans emploi. Il n'a alors pas honoré la totalité de ses loyers à compter de mars 2018.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le SMICTOM Centre Ouest pour tenter de trouver des solutions.

Depuis juin 2019, le locataire a retrouvé un emploi mais il n'a pour autant pas réglé les loyers dus depuis cette date, malgré plusieurs relances téléphoniques et par courrier auxquelles nous n'avons jamais obtenu de réponses.

A la date du 16 septembre dernier, le comptable public évaluait les impayés cumulés à un montant de 7363.29 €. Au vu de cette situation et de l'absence totale d'explication de la part du locataire, il est proposé d'entamer les démarches pour procéder à son expulsion en prenant l'attache du cabinet d'huissier de Montfort sur Meu.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

☞ **approuve la décision de procéder à l'expulsion du locataire,**

☞ **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à prendre l'attache du cabinet d'huissier de Montfort sur Meu pour l'assister dans la procédure,**

☞ **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.**

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 septembre 2019

Délibération 2019-51



# Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 Septembre à 11 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 2 septembre 2019, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur M. Philippe CHEVREL.

**Etaient présents :** MM. ANE, BERTRAND, DENEUVE, CHANGEUR, GUINARD, RABAJOIE, RONSIN.

**Etaient excusés :** MM. LEMAZURIER, ETHORE

**Assistaient également à la réunion :** M. ZILLIOX Directeur des Services.

**Objet : Mandat spécial (congrès des maires)**

Par délibération 2014/74 du 7 octobre 2014, le Comité Syndical a donné pouvoir au Bureau du SMICTOM pour préciser le mandat spécial correspondant à une opération déterminée et désigner les élus appelés à se déplacer.

Les membres du Bureau font savoir que le Congrès des Maires qui se tient à Paris chaque année, aura lieu du lundi 18 au jeudi 21 novembre 2019, et qu'il serait souhaitable que 2 membres puissent s'y rendre.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

☞ autorise MM. Philippe CHEVREL Président, et Denis RABAJOIE Vice-Président, à se rendre au Congrès des Maires à Paris durant 2 jours au cours de la semaine 47. Leurs tickets de parking voitures, de train et nuits d'hôtel leurs seront remboursés sur présentation des justificatifs des frais réellement engagés lors dudit déplacement.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 septembre 2019

Le Président,  
Philippe CHEVREL



Délibération 2019-52

# Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 26 Septembre à 11 heures, les Membres du Bureau, convoqués le 2 septembre 2019, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur M. Philippe CHEVREL.

**Etaient présents :** MM. ANE, BERTRAND, DENEUVE, CHANGEUR, GUINARD, RABAJOIE, RONSIN.

**Etaient excusés :** MM. LEMAZURIER, ETHORE

**Assistaient également à la réunion :** M. ZILLIOX Directeur des Services.

**Objet :** *Mandat spécial Conseil d'Administration Fédération Nationale des Collectivités de Compostage*

Par délibération 2014/74 du 7 octobre 2014, le Comité Syndical a donné pouvoir au Bureau du SMICTOM pour préciser le mandat spécial correspondant à une opération déterminée et désigner les élus appelés à se déplacer.

La Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC) organise son Conseil d'Administration les 14 et 15 novembre prochain à Rochefort sur mer (17) MM. Chevrel et Guinard, délégués à la FNCC participeront à cette assemblée, ainsi qu'à la visite de l'UVO du Syndicat Intercommunautaire du Littoral. Il est proposé de leur donner mandat spécial.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

✎ autorise MM. CHEVREL et GUINARD accompagnés de Philippe ZILLIOX, directeur du syndicat, à se rendre à ce colloque et à la visite de l'unité de traitement. Leurs tickets de parking voitures, de train et nuits d'hôtel leurs seront remboursés sur présentation des justificatifs des frais réellement engagés lors dudit déplacement.

Pour extrait conforme

Fait à St Méen le Grand, le 26 septembre 2019

Le Président,  
Philippe CHEVREL



Délibération 2019-53